



Les limites d'une photo

Le regard de **Dominique Quinio**

Fallait-il publier cette photo en dernière page du journal de lundi? Certains lecteurs ont estimé que non et l'ont fait savoir. L'image venait de recevoir un prix prestigieux, le World Press Photo de l'Année, et renvoyait à une actualité du Venezuela toujours présente. Le photographe Ronaldo Schemidt, un Vénézuélien exilé de son pays, avait saisi, au cours d'affrontements entre opposants anti-Maduro et forces de police, l'image d'un jeune homme transformé en torche vivante. Photo tragiquement belle, choisie parce qu'« elle déclenche une émotion instantanée », ont expliqué les jurés. Le long d'un mur en brique, éclairé de la lumière orangée de l'incendie, un homme court pour échapper aux flammes qui le dévorent. Un casque protège son visage, nous épargnant d'y lire l'effroi et la douleur; un de ses bras est encore indemne; la peau soyeuse, les longs doigts effilés et le bracelet disent sa jeunesse. Qui est-il? Comment a-t-il été atteint? Survivra-t-il? On n'en sait rien; seul nous frappe ce bûcher humain, cette course éperdue contre la mort que l'on imagine impossible à gagner.

Il la gagnera pourtant, bien que brûlé à plus de 70 %. José Victor Salazar Balza a 28 ans; il est étudiant en biologie. À Caracas, il y a un an, il manifestait contre le président Nicolas Maduro; une moto de la Garde nationale a explosé, sous l'effet sans doute d'un cocktail Molotov, l'atteignant gravement. Depuis, il a subi 42 greffes. Sa vie à jamais en sera transformée.

73 000 photos et 4 548 photographes ont concouru au World Press Photo. C'est dire la valeur de la distinction. La plupart des images candidates portaient sur des actualités dramatiques (Syrie, Rohingyas de Birmanie, etc.) puisque le prix vise précisément à honorer une photo portant sur un « événement d'une grande importance »; mais doivent être également distinguées la créativité et la technique visuelles. Le photographe était tout près de l'événement; avant de comprendre exactement ce qu'il se passait (lui-même l'a raconté), il a déclenché son appareil. Réactivité, certes. Créativité, hélas! Le malheur, décidément, est trop photogénique. N'en déplaise au jury, l'émotion ressentie ne peut à elle seule justifier la publication d'un cliché. Le réflexe d'horreur qu'il déclenche, non plus.

La photo doit avoir un sens, une fonction d'alerte sur la gravité de faits. La crise au Venezuela est une rude réalité; les violences perdurent, les habitants se débattent avec une pauvreté croissante. Selon une étude universitaire, en quatre ans, l'extrême pauvreté est passée de 23 % à 61 % de la population. Là est la violence, celle qu'il faut montrer au monde. Dans toutes les rédactions, le débat est intense. Certaines photos, dit-on, permettent de réveiller les consciences sur des sujets dramatiques: la fillette vietnamienne courant sur une route, après l'épandage de napalm par l'armée américaine; le petit garçon dont le corps abandonné sur une plage disait la tragédie des migrants en Méditerranée, ou encore les clichés terribles de survivants des camps de concentration... Mais les vidéos de tortures par les djihadistes de Daech sont-elles un témoignage de leur cruauté ou une propagande qui fascine des esprits tourmentés?

L'usage de l'horreur en image est à manier avec précaution et discernement, pour ne pas encourager un voyeurisme malsain. C'est pourquoi cette chronique « Regard », exceptionnellement, ne republiera pas la photo commentée.

Publicité

Le handicap au carrefour de la bioéthique

Philippe de Lachapelle

Directeur de la Fondation OCH (Office chrétien des personnes handicapées)

Cyril Douillet

Rédacteur en chef de la revue Ombres et Lumière

A première vue, les états généraux de la bioéthique, prélude à une révision de la loi de bioéthique qui a lieu tous les sept ans, ressemblent à une auberge espagnole, où se mêlent les sujets les plus divers, certains étant d'ailleurs curieusement assimilés à de la bioéthique alors qu'ils ne comportent pas d'enjeu scientifique. Quel rapport y a-t-il entre la question de la PMA et celle de la fin de vie; entre l'intelligence artificielle et le diagnostic prénatal; entre la GPA et la médecine prédictive? En apparence, pas ou peu de points communs entre ces sujets, sur lesquels certains espèrent des « avancées », tandis que d'autres souhaitent préserver le statu quo ou instaurer des garde-fous.

Pourtant, en y regardant de plus près, un fil rouge invisible les relie: la fragilité et la question de l'écart par rapport à la norme, auxquelles ceux qui, comme l'OCH, accompagnent les personnes handicapées, leurs proches et les professionnels qui les assistent, sont particulièrement sensibles.

Prenons les sujets les uns après les autres. De façon évidente, le développement du diagnostic prénatal (détection de la trisomie 21 ou d'autres affections) et la question du diagnostic préimplantatoire (lors de fécondations in vitro réalisées pour éviter une pathologie en cas de maladie génétique transmissible, comme la mucoviscidose) ont partie liée avec cette problématique. Va-t-on amplifier la traque in utero des anomalies, ou mieux accompagner les familles? Dans une moindre mesure, le sujet de la médecine prédictive, qui permet, à partir de tests génétiques, d'évaluer des risques de maladie dans le courant de sa vie, lui est lié. Des affections neurodégénératives comme la maladie d'Alzheimer ou la DMLA, maladie qui provoque un handicap visuel, sont particulièrement

concernées: avec quelles conséquences, à moyen et long termes, sur le système de santé et de solidarité?

Mais les autres sujets ne sont pas en reste. Dans la PMA comme dans la GPA, l'objectivation de l'enfant, de plus en plus perçue comme un droit, va de pair avec l'exigence d'un bébé « sain »: comment, dans ce mode de procréation étendu, tolérera-t-on la moindre imperfection si elle peut être détectée avant la naissance? L'histoire de ce couple australien qui avait refusé le bébé trisomique porté par une femme thaïlandaise illustre bien cette dérive évidente. L'intelligence artificielle? Son développement sans limite ne conduirait-il pas à déshumaniser le soin et à dévaloriser toute intelligence autre que strictement cognitive: l'intelligence émotionnelle, relationnelle, etc., disqualifiant les personnes avec un handicap intellectuel?

L'histoire de ce couple australien qui avait refusé le bébé trisomique porté par une femme thaïlandaise illustre bien cette dérive évidente.

Enfin la fin de vie, ajoutée au dernier moment dans l'éventail des travaux: là encore, un signal très négatif est envoyé à toutes les personnes vulnérables et dépendantes ainsi qu'à leurs familles, pour qui, en cas de libéralisation du suicide assisté, la pression serait intolérable. Avec les dérives en chaîne que l'on observe, en Belgique par exemple, avec l'extension de ce droit à des personnes qui souffrent mais qui ne sont pas en fin de vie, comme les malades psychiques...

C'est bien sûr toute la personne humaine qui est en jeu dans chacun de ces thèmes. Mais le handicap, marqueur de la fragilité ontologique de l'homme, est dans l'angle mort de ces états généraux. Osera-t-on, si des lignes rouges sont franchies, proclamer encore que le handicap et l'inclusion sont une priorité du quinquennat? Il est temps de choisir la raison, dont le seul critère d'appréciation doit être la place que nous faisons, sur chacun de ces sujets, au respect inconditionnel de la personne, quelles que soient ses fragilités.

3 MIN POUR PRIER

le rosaire

croire

En mai, initiez-vous à la prière du rosaire, véritable école de la confiance

Inscrivez-vous dès maintenant

WWW.LA-CROIX.COM/ROSAIRE

EN ASSOCIATION AVEC

Notre Dame de Solat

Migrants climatiques, pourquoi notre approche doit changer

Sandra Cassotta

Département de droit de l'université d'Aalborg au Danemark

Nathalie Hilmi

Docteure en sciences économiques au Centre scientifique de Monaco (1)

— Les approches actuelles, trop parcellaires, ne peuvent suffire à traiter dans sa globalité la question des « migrations induites » liées aux changements climatiques. Définir un nouveau protocole, intégrant les dimensions juridiques, économiques et politiques de ce phénomène, s'avère indispensable.

L'Europe a accueilli, depuis 2015, un million de migrants. Avec toutes les difficultés, voire les drames, que l'on sait. Alors, quand le rapport de la Banque mondiale publié le 19 mars parle de 143 millions de

migrants climatiques attendus d'ici à 2050, une certitude s'impose : nous devons anticiper ce flux, l'organiser.

Les populations devront se déplacer pour deux raisons majeures : d'abord, parce que le changement climatique les y forcera (manque de ressources en eau et en nourriture, inondations, vagues de chaleur, cyclones). Et ensuite, à cause des conflits que ce changement engendrera. Alors, que faire pour, sinon empêcher, du moins rendre moins dévastatrices ces migrations forcées ? Établir, de toute urgence, un mécanisme de protection juridique et compensatoire des personnes déplacées. Et fixer qui doit être responsable de leur protection. La loi telle qu'elle existe aujourd'hui reste incomplète à cet égard, même si plusieurs initiatives (dont le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030) ont permis de poser les bases de ce que devrait être une stratégie d'adaptation efficace. Elles innovent notamment sur un point : pour la première fois, elles affirment que les migrations, les déplacements induits et les délocalisations doivent faire l'objet de plans internationaux,

mais aussi nationaux. Et elles encouragent les pays les moins avancés à élaborer leurs plans nationaux d'adaptation.

Mais malgré ces avancées, des questions essentielles demeurent : vers où se dirigeront les flux migratoires ? Qui aidera et indemnera ces migrants ? Comment définir leur statut juridique, comment prouver le lien de causalité entre le changement climatique et leur déplacement ? Aujourd'hui, les seuls éléments de réponse prévus restent réactifs et non proactifs.

Parmi les solutions les plus fréquemment évoquées figure la réinstallation planifiée. Incorporée au programme des Nations unies, elle doit, pour s'avérer efficace, humaine et juste, tenir compte d'un ensemble de facteurs, afin d'intégrer tous les éléments (juridiques, politiques, culturels et historiques) qui interagissent avec les ressources naturelles. Ainsi, le déplacement induit par le climat doit conduire à évaluer ses implications sur les frontières, le concept de « souveraineté » de l'État et la sécurité. Enfin, les pertes et dommages subis par les migrants doivent être intégrés à la réflexion globale sur ces enjeux. Afin d'évaluer quelle

La réinstallation planifiée doit, pour s'avérer efficace, humaine et juste, tenir compte d'un ensemble de facteurs qui interagissent avec les ressources naturelles.

est la meilleure solution pour aborder ce phénomène global sur l'impact local, il faut considérer la possibilité de rédiger un protocole à la CCNUCC (convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques), basé sur une approche d'adaptation. Ce protocole pourrait contenir un nouveau cadre de voies légales et économiques et être basé sur une formule de responsabilité limitée intégrée par un mécanisme compensatoire, des fonds d'indemnisation et des assurances.

Selon les chercheurs de la Banque mondiale, les flux migratoires liés au climat pourraient être réduits jusqu'à 80 %, grâce à ces

stratégies d'adaptation planifiées. À condition de prendre un ensemble de mesures coordonnées : à côté de la nécessaire poursuite de la réduction des gaz à effet de serre, il s'agit d'intégrer ces déplacements de populations dans les plans nationaux de développement.

Les migrations climatiques internes, au sein d'une même région, doivent également être intégrées dans ces plans d'adaptation. Aujourd'hui non protégées par le droit des réfugiés, elles s'ajoutent aux migrations de millions de personnes déjà déplacées pour des raisons politiques, économiques ou sociales, qui sont déjà sources de pression sur les infrastructures, les emplois et l'ensemble des ressources. Considérer ces phénomènes ensemble, de manière coordonnée et globale, est aujourd'hui la seule manière de traiter, et non de subir, les migrations liées aux changements climatiques et d'en limiter les effets. C'est dans ce sens que notre approche doit changer. Il en va de l'avenir de notre monde, et de ses habitants.

(1) Est intervenue à la Monaco Ocean Week qui s'est déroulée du 9 au 14 avril 2018.

Donner sens à l'intelligence artificielle

Dominique Vermersch

Recteur de l'Université catholique de l'Ouest

Intelligence artificielle (IA) : l'expression mêle tout autant d'ambitions prométhéennes que de sourdes craintes à conjurer. Nécessité s'en suit d'un travail de démêlage qui peut s'initier par la mise en évidence de deux premiers biais opératoires inhérents à l'IA. Mais au préalable, qu'est-ce que l'IA ?

Le rapport Villani commandé par le premier ministre et rendu public fin mars dernier en donne une définition programmatique : il s'agit de comprendre comment fonctionne la cognition humaine afin de la reproduire. L'IA vise donc une réplique plus ou moins fidèle de ce qui a été déjà saisi par l'intelligence humaine ; bref, une sorte de biomimétisme cérébral, nouvel aboutissement d'un art ou plutôt d'une technique enquisse à imiter la nature, pour

reprendre la formule d'Aristote. Si nous sommes donc bien dans l'artificiel, n'est-il pas surprenant que l'usage du mot « intelligence » n'ait pas été davantage questionné dans l'expression « intelligence artificielle » jusqu'à suggérer un caractère d'oxymore de ce concept ? Il apparaît en effet une singularité proprement humaine de l'intelligence, entendue comme faculté, et dont l'étymologie – *inter legere* – renvoie à saisir, cueillir, choisir entre, distinguer par l'esprit ; mais aussi à rassembler et relier. C'est dire encore que l'acte de l'intelligence exprime un geste initial, événementiel, unique et singulier, qui laisse ensuite la possibilité de son objectivation inévitablement réductrice et de sa réplique tout aussi imparfaite. Que subsiste-t-il alors de proprement intelligent dans l'IA ? Tel est son premier biais opératoire.

L'IA se nourrit avidement de données, énormément de données qui prennent désormais l'appellation générique de big data ; raison pour laquelle les recommandations du rapport Villani visent à faire accéder le statut de ces données au rang de bien collectif. De cet océan

Le champ de l'éthique, c'est la liberté humaine qui prend précisément pour marchepied l'indéterminabilité foncière de la nature.

de données, l'IA en est insatiable, à la mesure même de son artificialité, et donc de son ambition à pouvoir reproduire – en vain – le geste même de l'intelligence humaine. Ce faisant, l'IA est confrontée à un second biais. En effet, toute donnée (physique, économique, sociale...) constitue une autre réduction de la réalité qu'elle est censée décrire, du fait par exemple de son caractère inévitablement approximatif. Bon nombre de données incluent en outre une empreinte théorique : la mesure du taux d'inflation intègre une composition a priori du panier de la ménagère ; comme le poids d'un litre d'eau suppose un certain modèle physique gravitationnel.

Bref, il apparaît une différence de signification fondamentale entre la donnée qui recèle toujours un aspect approximatif et construit ; et le donné qui est d'abord un donné naturel. Il apparaît ainsi un autre biais opératoire, qui n'est certes pas propre à l'IA, mais qui rend son autonomie d'autant plus factice et erratique.

Le rapport Villani exprime l'essence de l'IA comme l'alliance entre projections fictionnelles et recherche scientifique ; soit encore une nouvelle figure de Janus mise en évidence par les deux biais opératoires évoqués précédemment. D'un côté en effet, l'IA constitue un nouvel aboutissement de cette substitution du « donné » par le construit, qui vise tant à déployer un champ d'actions entièrement maîtrisables qu'à dissiper toute indétermination. Substituer ainsi des mécanismes artificiels à des mécanismes naturels jugés opaques et imprévisibles entérine l'éviction moderne de la nature ; une nature désavouée : non seulement comme référentiel technique – ce qui est une absurdité – mais également comme référentiel éthique. Or le champ de l'éthique, c'est la liberté

humaine qui prend précisément pour marchepied l'indéterminabilité foncière de la nature.

D'un autre côté, les travers potentiels de l'IA révèlent comme en creux une irréductibilité proprement humaine de l'intelligence, dans la mesure même où l'intuition humaine excède toute formalisation qui tente de la circonscrire. Plus encore, la nature (espèce humaine comprise) est une réserve inépuisable d'intelligibilité, de liberté et de gratuité. La nature est ainsi à la source de nos intuitions, et donc de toute innovation. Et cette dernière, en définitive, prend sa forme : d'une part, dans notre compréhension toujours en devenir de la nature ; d'autre part, dans l'éthique, visée et accomplissement du bien auxquels nous nous engageons. Tel est l'enjeu d'humanité auquel nous convoque (heureusement) l'IA, et d'ores et déjà bien perçu par cette adresse publicitaire d'une entreprise de services : « 100 % digital, 200 % humain » !

Dernier ouvrage : La Raison prodigue. Revisiter la mission éducative et universitaire, Éd. Emmanuel.